Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2025

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

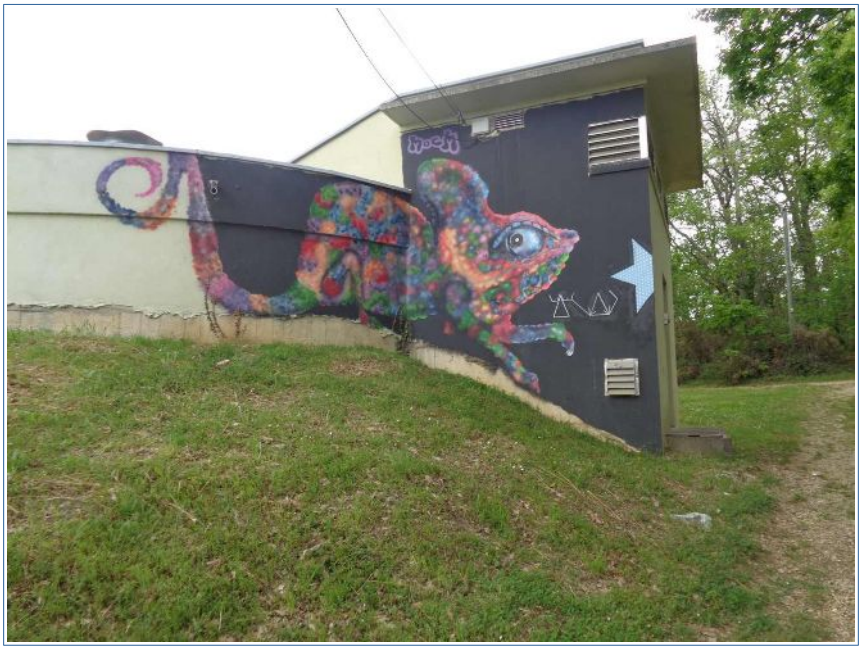

Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : icare.salin@gmail.com

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT 3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3
II.1 - Territoire desservi 3
II.2 - Mode de gestion du service d'eau potable 3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant 3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité 4
II.3 - Les ressources en eau 4
II.3.1 - Les forages 4
II.3.2 - La production d'eau et les volumes mis en distribution 5
II.3.3 - Les échanges d'eau 5
II.4 - Les besoins en eau potable 6
II.4.1 - Les abonnés du service 6
II.4.2 - Les usages de l'eau 6
II.4.3 - Les capacités résiduelles de production 7
II.5 - Les réservoirs 7
II.5.1 - Le réseau de canalisation 8
II.5.2 - Les branchements et les compteurs 9
II.6 - Travaux et études 9
II.7 - Synthèse 10
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE 10
III.1 - La qualité des eaux distribuées 10
III.2 - Les performances du service 11
III.2.1 - Indices concernant les réseaux 11
III.2.2 - Rendement du réseau 11
III.2.3 - Indices linéaires de pertes 13
III.2.4 - Indices concernant les abonnés 13
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE 15
IV.1 - Tarification de l'eau 15
IV.1.1 - Préambule 15
IV.1.2 - La part de la collectivité 15
IV.1.3 - La part de l'exploitant 15
IV.1.4 - Les taxes et redevances 16
IV.1.5 - Récapitulatif – Données au 1er janvier de l'année 16
IV.2 - Bilan financier du service 18
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable 18
IV.2.2 - Compte administratif 18
IV.2.3 - Évolution de la dette 19
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE 20
VI - ANNEXE 1 : FICHE DE SYNTHÈSE DE L'ARS 22
VII - ANNEXE 2 : FICHE DE CALCUL DES INDICATEURS 26
VIII - ANNEXE 3 : DONNÉES DE L'AGENCE DE L'EAU 30

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

3 470 abonnés pour environ 7 074 habitants

Le SIAEPA de Langoiran regroupait les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1er janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud-ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux Mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

Le nombre d'abonnés au réseau eau potable en 2025 est de 3 470 abonnés pour environ 7 074 habitants (données INSEE).

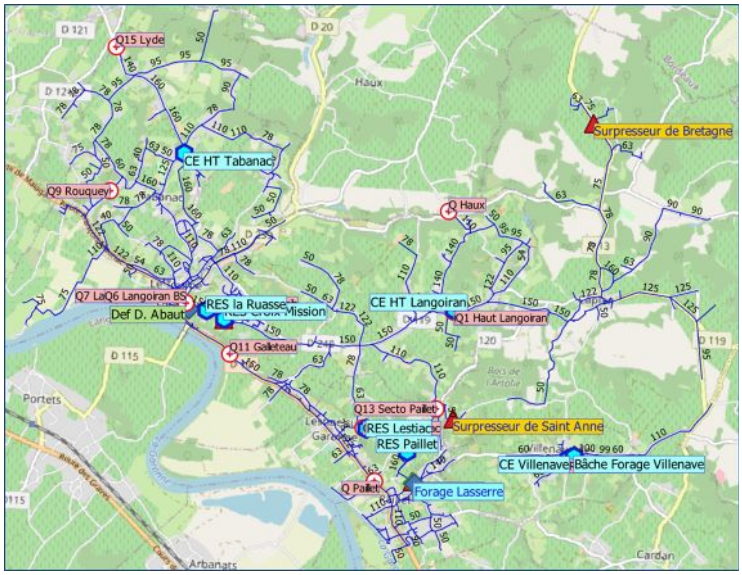

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un nouveau contrat de délégation depuis le 1er janvier 2025

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de production et de distribution d'eau potable à la SUEZ Eau France par un contrat d'affermage débuté le 1er janvier 2025 pour une durée de 12 ans à la suite d'une mise en concurrence sur l'année 2024.

L'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Accueil du public : non désigné

Service client : accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
0 977 408 408

Service urgence et astreinte
0 977 401 117
(24 h/ 24)

Site internet : www.toutsurmoneau.fr

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Relève des compteurs ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et réparation des fuites ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau ; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes ; Des portes, peintures des ouvrages ; Des compteurs, des vannes et BAC ; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans ; Campagne de recherche des fuites ; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

Avis sur les raccordements futurs dont [illegible]

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil ; peinture des réservoirs Portails et clôtures Des canalisations et ouvrages accessoires dont branchements.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - Les ressources en eau

II.3.1 - Les forages

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de Rions ; En 2022, un nouvel arrêté a redéfini les volumes maximaux autorisés en prélèvement au niveau de chacun des forages mais aussi globalement par nappe et pour l'ensemble du Syndicat.

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Une alimentation à partir de 3 forages dont le principal au Bourg de Langoiran

Nom	Le Bourg	Lasserre	Château d'Eau
Commune	Langoiran	Paillet	Villenave
Code BSS	08278X0129	08285X0012	08285X0037
Date mise en service	1971	1968	2008
Profondeur	160 m	200 m	110 m
Nappe captée	Éocène centre déficitaire	Éocène moyen	Oligocène
Débit nominal (m^3/h)	100	50	8
Débit journalier autorisé	2 000 m^3/j	650 m^3/j	160
Volume annuel autorisé	493 000 m^3/an	94 600 m^3/an	35 000 m^3/an
Volume global autorisé	**587 600 m^3/an**		**35 000 m^3/an**
Volume global Syndicat	**630 000 m^3/an**		
Débit exploitation (m^3/h)	97	35	8
Périmètre de protection	Oui	Oui	Oui
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

Cependant, la configuration actuelle des réseaux, dont le secteur séparé de Villenave de Rions, et les étages de pressions, ne permettent l'utilisation de l'eau provenant d'un forage que pour une partie des abonnés.

II.3.2 - La production d'eau et les volumes mis en distribution

La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m^3/an) :

Une hausse de 10 % des volumes prélevés et un non respect global des volumes autorisés

Sur Année civile	Forage			Achat d'eau	TOTAL
	Langoiran	Paillet	Villenave		
2019	527 493	77 800	28 718	336	634 347
2020	521 092	84 099	32 503	7 190	644 884
2021	520 256	94 357	24 449	3 614	642 676
2022	520 768	88 126	24 833	1 367	635 094
2023	462 508	103 049	23 698	804	590 059
2024	501 714	126 296	23 980	1	651 991
2025	**558 368**	**140 775**	**19 485**	**1 539**	**720 167**
Variation N/N-1	11,3%	11,5%	-18,7%	153800,0%	10,5%
Total forage	10,2%				**718 628**
Autorisation	*493 000*	*94 600*	*35 000*		*630 000*
Usage	**113,3 %**	**148,8 %**	**55,7 %**		**114,3 %**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

Sur l'année civile, on constate une hausse des prélèvements de 11 % sur les forages de Langoiran et Paillet, et une baisse sur celui de Villenave pour un total de 718 628 m³ auquel se rajoute un achat de 1 539 m³ depuis le syndicat de St Caprais.

II.3.3 - Les échanges d'eau

Des achats depuis le Syndicat des Portes de l'entre deux Mers et une vente d'eau vers la commune de Haux en forte hausse en raison de fuites

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins, à savoir Haux (vente), Saint Caprais (échange) et Syndicat de Targon (échange).

Les ventes vers Haux étaient assez stables pour un volume de l'ordre de 55 à 60 000 m³/an. Le problème des factures a été régularisé en 2022. En 2023, il n'a été vendu que 50 739 m³, soit une baisse de 13 % puis 50 250 m³ en 2024. En 2025, en raison de fuites multiples sur leur réseau, il a été vendu sur la période de relève pour 72 599 m³, soit une hausse de 32 %. Cette "surconsommation" a été problématique pour l'approvisionnement en eau du Syndicat.

En 2025, il a été importé 1 539 m³ et exporté 74 085 m³ sur l'année civile (respectivement 1 m³ et 54 823 m³ en 2024).

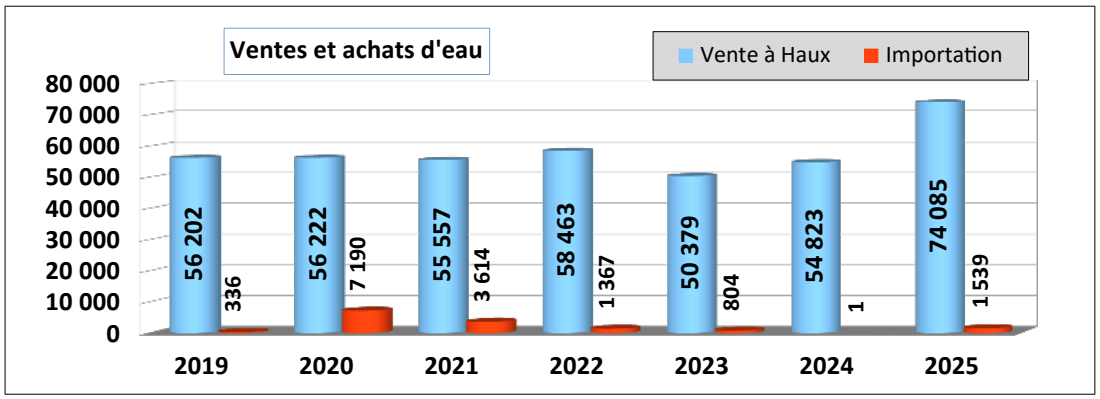

II.4 - Les besoins en eau potable

II.4.1 - Les abonnés du service

La population de 7 074 habitants (données INSEE) représente 3 470 abonnés dont 3 286 abonnés domestiques, 67 abonnés collectivité et 117 professionnels. Il n'existe qu'une vente en gros (Haux). En 2025 on compte 7 abonnés de plus qu'en 2024 (78 en plus entre 2024/2023).

On arrive aux chiffres suivants (pas de valeurs pour 2018) :

Une augmentation en 2025 de 7 abonnés sur l'ensemble du Syndicat pour un total de 3 470 abonnés

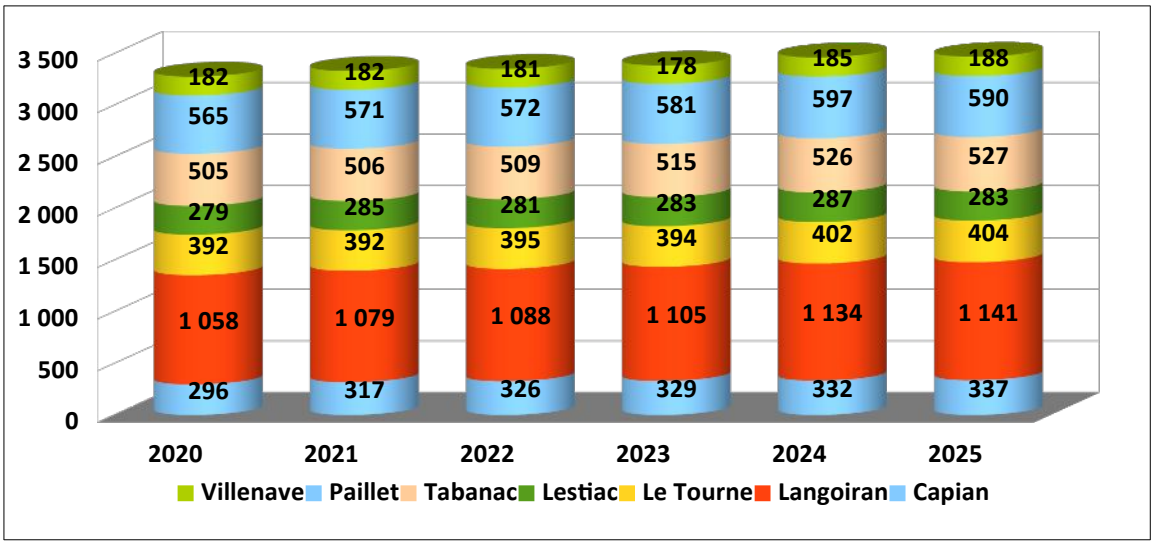

L'augmentation la plus forte se situe sur Langoiran (7 abonnés soit +0,7%) et les communes de Paillet et Lestiac perdent des abonnés.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

II.4.2 - Les usages de l'eau

Les données ci-dessous sont ramenées sur la période de relève et peuvent donc être différentes de celles précédentes sur l'année civile.

Pour 2025, une mise en distribution totale de 624 567 m³, dont 320 168 m³ mesurés au compteur des abonnés (hors Haux).

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2024 représente 308 163 m³ (320 081 m³ en 2023) pour 563 104 m³ (528 200 m³ en 2023) mis en distribution (après déduction de la vente à Haux). En ajoutant 5 066 m³ de volume utilisé sans compteur (dont défense incendie) et 5 498 m³ consommés pour le service (dont purges), on arrive à 318 727 m³ consommés autorisés (330 728 m³ en 2023) et 244 377 m³ de pertes (197 472 m³ en 2023).

On obtient les valeurs suivantes :

Volume en m³/an sauf indication	2021	2022	2023	2024	**2025**	N/N-1
Volume mis en distribution	609 430	583 963	528 200	563 104	624 567	10,9 %
Volume consommé autorisé	331 395	335 653	330 728	318 727	320 168	0,5 %
Volume total vendu	318 706	324 327	320 081	308 163	311 931	1,2 %
Nombre d'abonnés	3 332	3 352	3 385	3 463	3 470	0,2 %
Consommation moyenne /abonné	95,65	96,76	94,56	88,99	89,89	1,0 %
Pertes et non comptabilisés	290 724	259 636	208 119	254 941	312 636	22,6 %
Pertes et non comptabilisés	797 m3/j	711 m3/j	570 m3/j	698 m3/j	857 m3/j	22,6 %

Des valeurs qui montrent que l'amélioration du service en 2023 disparaît en 2024 et surtout en 2025 avec des pertes qui augmentent de 42 % en 2 ans

On constate donc une diminution de 20 % des pertes en 2023, mais un retour à des valeurs mauvaises en 2024 et surtout en 2025 avec des valeurs très élevées et une augmentation de 423 % en 2 ans.

Une consommation des abonnés domestiques de seulement 79,5 m³/an

La consommation moyenne par abonné est de 89 m³/j, avec une baisse continue depuis 2019. La consommation des seuls abonnés domestiques est encore plus basse en raisons des gros consommateurs comme les viticulteurs ou des professionnels. Ainsi, le délégataire indique une consommation de 261 230 m³ pour les 3 286 abonnés domestiques, soit 79,5 m³/an en moyenne.

II.4.3 - Les capacités résiduelles de production

A partir des valeurs de la capacité réglementaires des 3 forages, soit 2 650 m³/j pour l'ensemble Langoiran-Paillet et 160 m³/j pour la zone de Villenave de Rions en pointe et la production en moyenne (calculée sur l'autorisation annuelle), on peut calculer la marge de production par rapport à la consommation, à savoir :

Un non respect des limites administratives

	Secteur Langoiran-Paillet		Secteur Villenave	
	2024	2025	2024	2025
Production moyenne réglementaire	1 610 m3/j	1 610 m3/j	95 m3/j	95 m3/j
Production maximale théorique	2 650 m3/j	2 650 m3/j	160 m3/j	160 m3/j
Production moyenne réelle	1 721 m3/j	1 915 m3/j	66 m3/j	53 m3/j
Production de pointe réelle	2 582 m3/j	2 246 m3/j	61 m3/j	67 m3/j
Marge disponible / moyenne	**-111 m3/j**	**-305 m3/j**	29 m3/j	42 m3/j
Coefficient d'utilisation moyenne	**106,9%**	**119,0%**	**69,2%**	**56,2%**
Marge disponible / pointe	68 m3/j	404 m3/j	99 m3/j	93 m3/j
Coefficient d'utilisation pointe	**97,4%**	**84,8%**	**38,1%**	**41,9%**

Ce tableau montre :

- Que les forages de Paillet et Langoiran sont trop sollicités par rapport à leur autorisation administrative. Il faut que les fuites diminuent pour respecter

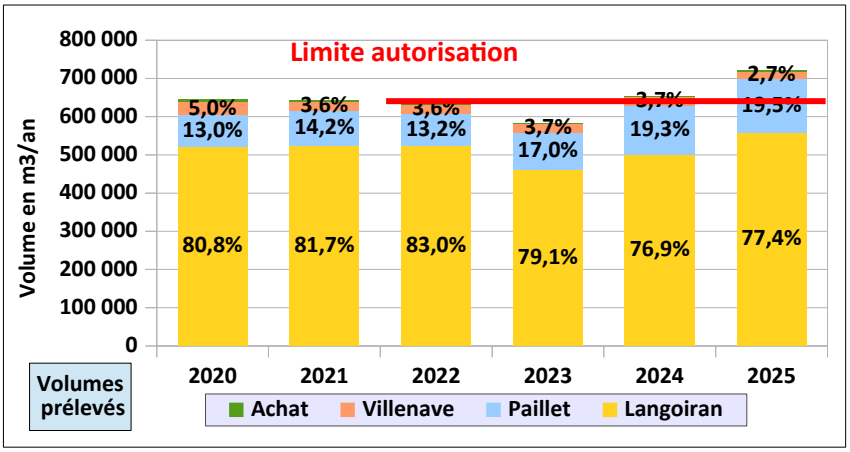

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

l'autorisation de prélèvement, la valeur globale des prélèvements dans la nappe de l'Eocène devient non conforme.

- Que les forages sont utilisés en pointe à plus de 100 % de leur capacité administrative, ce qui laisse aucune marge pour de nouvelles consommations, dont un développement de l'urbanisme
- Que toutes économies d'eau, dont la diminution des fuites, peuvent permettre de regagner de la marge de consommation

Les volumes prélevés ne respectent pas l'autorisation de prélèvement de 2022 sauf en 2023. le phénomène s'accentue en 2025

Il est indispensable que les actions sur les recherches de fuites et la limitation des pertes s'améliorent.

II.5 - LES EQUIPEMENTS DU RÉSEAU

II.5.1 - Les réservoirs

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Une capacité de stockage de 2 710 m³ soit environ deux journées de consommation moyenne, sauf sur le secteur de Paillet

Commune	Localisation	Volume	Type
Secteur de Langoiran			
Langoiran	Croix Mission	1 200 m3	Au Sol
Langoiran	La Ruasse	350 m3	Au Sol
Langoiran	Haut Langoiran	200 m3	sur Tour
Lestiac	Terrey	200 m3	Au Sol
Tabanac	Tabanac	150 m3	sur Tour
	TOTAL	2 100 m3	
Secteur de Paillet			
Paillet	Lassère	60 m3	Au Sol
Paillet	Marquet	400 m3	Au Sol
	TOTAL	460 m3	
Secteur de Villenave de Rions			
Villenave	Usine	60 m3	Au Sol
Villenave	Bourg	100 m3	Sur Tour
	TOTAL	160 m3	

Les capacités des réserves sont supérieures à la consommation moyenne journalière sauf pour le secteur de Paillet.

L'exploitant signale que les réservoirs ont été nettoyés en mars/avril ou septembre/octobre

II.5.2 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 105,4 km après régularisation des plans.

De petites extensions ont été réalisées en 2019, ainsi que des renforcement/réhabilitation pour un total de l'ordre de 645 m. En 2020 à 2022, pas de travaux sur les canalisations effectuées par le Syndicat. En 2023, environ 970 m de canalisation ont été renouvelés et 790 m en 2025.

II.5.3 - Les pompages et les surpressions

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 4 stations de pompage.

2 stations de surpression pour alimenter les points hauts en plus des 4 stations de pompages sur les sites de production ou de stockage

Nom	Commune	Type	Volume bâche	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	Surpression	8	10	/
Ste Anne	Capian	Surpression	8	5	/
Lassère	Paillet	Pompage		55	Chlore gazeux
Bourg	Villenave	Pompage	50	10	javel

II.5.4 - Les interventions sur le réseau

Le délégataire a réalisé les actions suivantes décrites dans le tableau suivant.

Le délégataire continue d'intervenir sur le réseau dont près de 90 km de recherche de fuites. Ces recherches ont permis de détecter 37 fuite pour 28 en 2022 et 49 en 2023.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

Le nombre de fuites réparées se maintient entre 100 et 130 fuites par an. Cependant, le volume des pertes s'accroît.

Le délégataire signale des secteurs où les fuites sont récurrentes et les canalisations nécessiteraient d'être renouvelées.

De nombreuses opérations sur le réseau dont plus de 110 réparations de fuites par an

Prestation	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**	Evolution	
							Nombre	%
Renouvellement compteurs	38	180	72	65	621	**321**	-300	-48%
Branchement renouvelé	9	7	3	5	4	**13**	9	225%
Pose de compteurs	35	50	36	17	22	**27**	5	23%
Devis	36	37	36	28	27	**24**	-3	-11%
Fuites sur branchement	55	72	91	58	80	**62**	-18	-23%
Fuites sur réseau	41	43	69	61	50	**64**	14	28%
Fuites sur accessoires	4	3	1	0	2	**3**	1	
Total réparations fuites	***100***	***118***	***161***	***119***	*132*	***129***	-3	-2%
Autres	1 130	1 588	972	1 121	2 081	**1 441**	-640	-31%
TOTAL	**1 348**	**1 980**	**1 280**	**1 355**	2 887	**1 955**	**-932**	**-32%**
Recherche de fuites (ml)	7 513	19 881	49 283	31 288	86 500	**87 700**	1 200	1%

Le détail des réparations montre que seulement 64 fuites ont été détectées lors des recherches, soit 50 %, les autres ont été réparées suite à un signalement.

II.5.5 - Les branchements et les compteurs

Un parc de compteurs assez âgé avec près de 900 compteurs de plus de 15 ans (25 % du parc) qui auraient dû être remplacé en 2025

Le Syndicat dispose de 3 612 compteurs actifs pour un total de 3 541 branchements existants, certains branchements pouvant desservir plusieurs compteurs.

En fin de contrat précédent, il a été adopté une procédure de recherche et de fermeture des compteurs et branchements non utilisés afin de mettre à jour le fichier client. On constate ainsi la fermeture de 92 branchements en 2024.

Le délégataire indique qu'il a réalisé 20 branchements neufs et 13 renouvellements de branchement (respectivement 13 et 4 en 2024). Il a posé 27 compteurs et en a renouvelé 321.

	2023	2024	2025	Variation
Nombre de compteur	**3 598**	**3 593**	**3 612**	**19**
dont particulier (15mm)	3 518	3 513	3 530	17
dont 20 à 40 mm	76	77	80	3
> 40 mm	4	3	2	-1
Compteurs renouvelés	**65**	**621**	**321**	**-300**
Taux de renouvellement	1,8%	17,3%	8,9%	-8,4%
Nombre de branchements	**3 614**	**3 522**	**3 541**	**19**
Branchement au plomb	**0**	**0**	**0**	**0**
Age moyen des compteurs	**13,8 ans**	**12,1 ans**	**10,2 ans**	**-1,9 ans**
Compteurs hors d'âge	**286**	**118**	**895**	**777**
	7,9%	3,3%	24,8%	21,5%

La majorité des compteurs (97 %) est de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

L'âge moyen des compteurs est de 10,2 ans, ce qui est élevé mais il devrait fortement diminuer avec le choix sur le prochain contrat de renouveler les compteurs avant leur 15 ans.

Le délégataire avait fait un effort pour éliminer les compteurs les plus anciens en 2024 mais avec le nouveau contrat et le retour à la limite de 15 ans pour l'âge des compteurs, il reste fin 2025 près de 900 compteurs hors d'âge. Le délégataire n'a pas respecté son nouveau contrat où il s'était engagé à renouveler ces compteurs sur la première année.

La répartition des compteurs est la suivante :

Age des compteurs	0 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	> 20 ans	Total
Nombre	1 315	645	757	541	354	3 612
% du total	36,4%	17,9%	21,0%	15,0%	9,8%	100,0%
				895		
				24,8 %		

Il faut impérativement que le délégataire règle ce problème de retard dans le renouvellement car un compteur ancien sous-compte, ce qui joue sur le rendement.

La pyramide des compteurs en 2025 est la suivante :

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

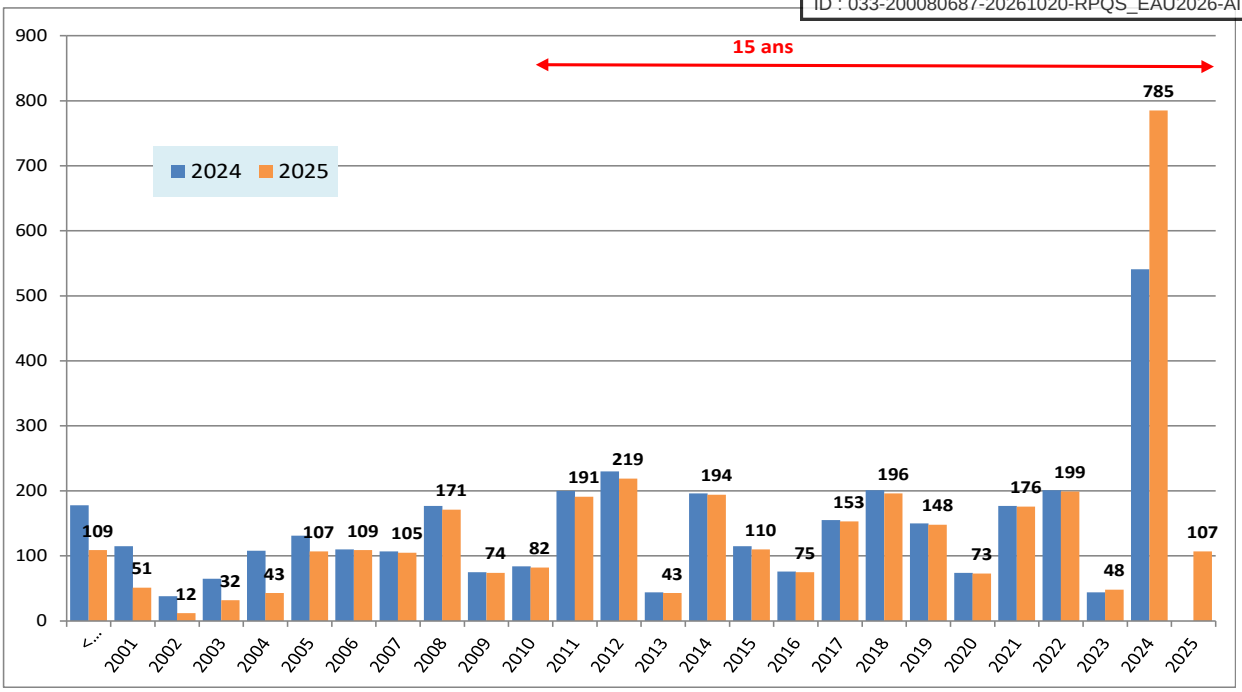

Le délégataire précise qu'il n'a plus recensé de branchement au plomb sur le Syndicat (contre 73 en 2013), car ils ont été remplacés par des branchements neufs. Ceci ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

II.6 - TRAVAUX ET ÉTUDES

Le Syndicat a réalisé et prévu les travaux suivants :

Année Budgétaire	Description	Montant HT	Remarques
2022	Débitmètre sur distribution Paillet	8 335 €	
	Logiciel comptabilité	971 €	
2023	Réhabilitation et extensions	240 000 €	
	Diagnostic forage Lassere Paillet	17 900 €	
	Total	**257 900 €**	
2024 (prévisions et travaux)	Extension Chateau Berquin Langoiran	48 000 €	Financement privé
	Capian Renouvellement RD13	192 000 €	
	Travaux divers	131 000 €	
	Équipement forage Langoiran	10 000 €	
	Total	381 000 €	
2025 et futurs	Renouvellement cana Tabanac tourne Gche	100 000 €	
	Diagnostic du réseau et PGSSE	100 000 €	
	Sectorisation secteurs Paillet/Villenave et sous sectorisation Langoiran – Le Tourne	150 000 €	
	Capotage forage Langoiran + sonde	16 000,00 €	
	Câble alimentation forage Paillet	10 000,00 €	
	Compteur interco avec Targon (Bretagne)	5 000,00 €	
	Renouvel Le Tourne Centre bourg FARR	126 000,00 €	FARR
	Renouvel Impasse Bellevue Langoiran	90 000,00 €	FARR
	Renouvel Berquin La Chapelle Langoiran	220 000,00 €	FARR
	Renouvel Laroudey 60 m	40 000,00 €	FARR
	Renouvel Bonnefous 860 m	275 000,00 €	FARR
	Renouvel Rte Tabanac	150 000,00 €	FARR

Très peu de travaux en 2021 et 2022 mais beaucoup de prévisions pour 2024 et 2025 dont des études indispensables et le complément de la sectorisation.

De très nombreuses prévisions de travaux pour réduire les fuites.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

II.7 - Synthèse

L'exercice 2025 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	**3 470 abonnés soit augmentation de 7 abonnés**
Volume mis en distribution :	**696 835 m³ (dont 72 599 m³ vers Haux) (+ 10,7%)**
Volume consommé :	**311 380 m³ sur l'année (- 0,6%)**
Longueur de réseau :	**105,4 km**
Travaux et études réalisés :	**travaux divers, diagnostic du forage**
Travaux prévus :	**Réhabilitation réseaux, sectorisation, extensions, diagnostic**

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - La qualité des eaux distribuées

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

Le contrôle de 120 paramètres de qualité

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'éocène ou de l'Oligocène (> 100 m).

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de defferisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS.

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 100 % physico-chimique

Pour l'année 2025 les résultats sont les suivants :

Paramètres	Bactériologiques				Physico-chimique			
	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL
Analyses	17	19	11	47	17	9	5	31
Conforme	17	19	11	47	17	9	5	31
Conformités	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes avec cependant des dépassements des références de qualité (paramètres moins importants) sur la température et parfois la présence épisodique de fer sur Paillet ou Langoiran.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau supérieure à 16°F à Paillet et Langoiran (eau peu calcaire), mais supérieure à 35°F à Villenave, soit une eau très calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

La qualité de l'eau distribuée est classée en classe A : eau de bonne qualité :



III.2 - Les performances du service

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

Une bonne connaissance du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est passé en 2024 de 95 à **105 points** sur un total possible de 120. Ce chiffre est bon et démontre une bonne connaissance des réseaux. Cependant, ce chiffre est obtenu à partir des données du SIG qui surestime la quantité de dates de pose connues, la position des branchements ou le report des informations. L'augmentation est due à la programmation des renouvellements prévus par le Syndicat

Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans est de **0,33 %**. Ce taux remonte après les travaux de 2023 et 2025.

Un indice de sectorisation qui se maintient à 100 %

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **100 %** correspondant à une sectorisation totalement existante et fonctionnelle. Ce chiffre est meilleur que les valeurs précédentes (40 % en 2017). Il reste cependant à fiabiliser ces mesures et surtout à produire un rapport permettant d'engager une réduction des fuites. Des investissements sont prévus pour augmenter la fiabilité de la sectorisation.

III.2.2 - Rendement du réseau

Les calculs sont menés sur les données de l'année civile et pas sur celles entre relève, ce qui peut conduire à des chiffres légèrement différents du RAD.

On note :

- Une augmentation des prélèvements dans la nappe de 8,3 %
- Une baisse des ventes aux abonnés dont Haux
- Une forte augmentation des remises pour fuites
- Une forte augmentation des fuites (+ 27%)

Ce chiffre montre une baisse importante du rendement qui reste en dessous de la limite réglementaire de 67,2 % au-delà de laquelle des pénalités peuvent être appliquées par l'Agence de l'Eau

Ce rendement est encore insuffisant et la sectorisation n'a pas permis de remonter cet indice. Les recherches de fuites ne semblent pas donner les résultats escomptés.

On constate donc une baisse du rendement et une hausse des fuites

Données sur année civile	2023	2024	2025	Evolution
Volume produit	**581 020 m3/an**	629 283 m3/an	**696 835 m3/an**	10,73%
Vente à Haux et St Caprais	**50 746 m3/an**	50 250 m3/an	**73 172 m3/an**	45,62%
Volume vendu aux abonnés	**323 360 m3/an**	313 174 m3/an	**311 380 m3/an**	-0,57%
Vol. service et non compté	**10 647 m3/an**	10 564 m3/an	**12 005 m3/an**	13,64%
Volume annuel autorisé	**334 007 m3/an**	323 738 m3/an	**323 385 m3/an**	-0,11%
Remise sur fuites	**13 445 m3/an**	18 542 m3/an	**5 343 m3/an**	-71,18%
Rendement net	**66,1%**	60,2%	**56,9%**	-5,48%
Volume des pertes	**197 071 m3/an**	250 723 m3/an	**300 904 m3/an**	20,01%
Volume non compté	**208 119 m3/an**	254 941 m3/an	**312 637 m3/an**	22,63%
Longueur du réseau	**105 km**	105 km	**105 km**	0,00%
Indice linéaire des pertes	**5,14 m3/j/km**	6,36 m3/j/km	**7,81 m3/j/km**	22,80%
Respect du décret 27/01/12	**NON**	NON	**NON**	

Une petite amélioration en 2022 et 2023 mais une forte dégradation en 2024 et 2025

Un rendement qui se situe en-dessous de la limite réglementaire

Le rendement suit la courbe suivante (valeur retenue en 2017 de 76 % mais avec des réserves). On constate qu'il est passé en dessous du minimum réglementaire (décret du 27/01/2012) depuis 2020 et que la tendance à l'amélioration est stoppée.

Les objectifs du prochain contrat pour améliorer ce point sont ambitieux mais la mise en œuvre en 2025 n'est pas visible.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

Un rendement qui reste très insuffisant

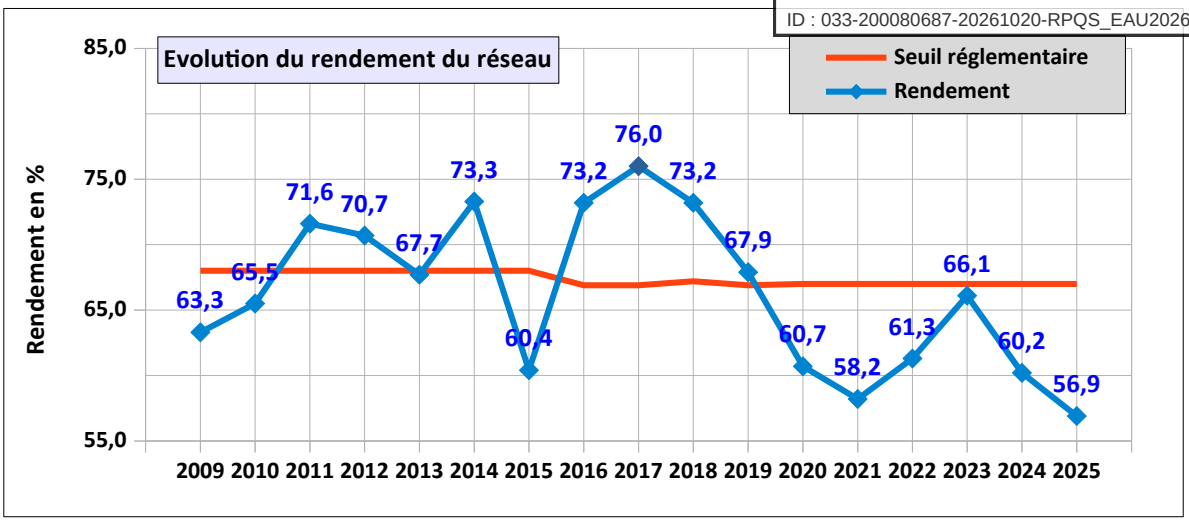

Nota : le rendement 2015 a été recalculé par rapport au RPQS 2015 et le rendement 2017 est approximatif

Le graphe suivant synthétise les différents volumes (sur année civile).

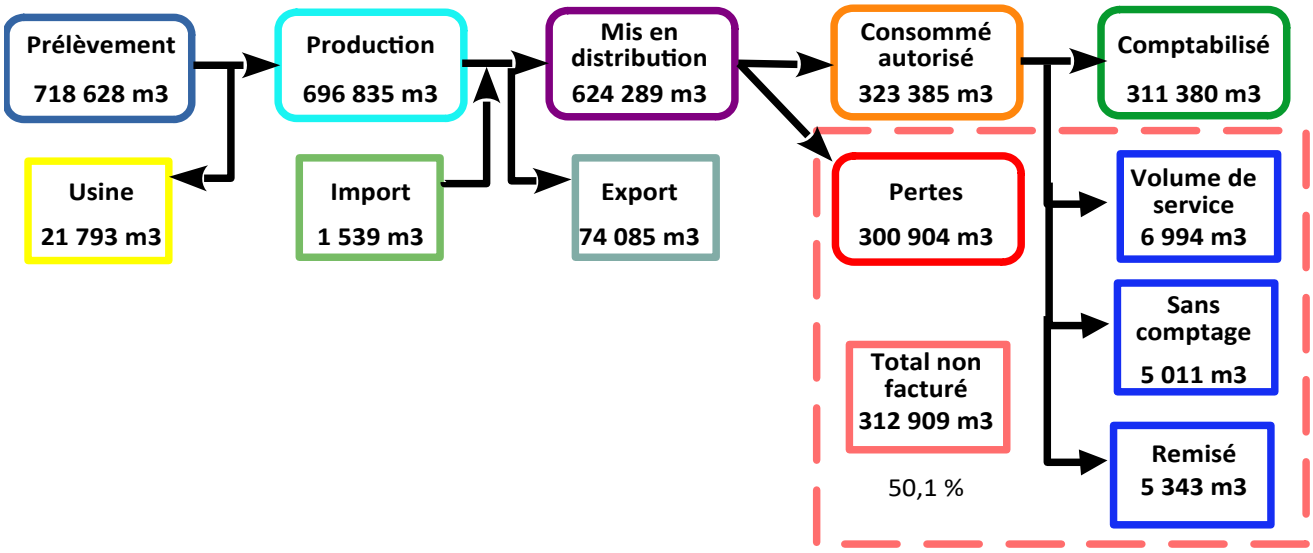

On constate ainsi que près de 50 % des volumes introduits dans le réseau ne font pas l'objet d'une facturation (45 % en 2024), ce qui est trop important.

III.2.3 - Indices linéaires de pertes

Cependant, il est préférable de regarder **l'indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de 7,81 m³/jour/km (5,14 en 2023 et 6,36 en 2024), **ce qui n'est pas bon pour un réseau semi-rural.** Cet indice s'améliorait cependant depuis 2021 mais il repart largement à la hausse.

Un indice de perte linéaire mauvais avec des pertes très élevées

L'évolution de cet indice (corrigé) sur les dernières années est donné sur le graphique suivant.

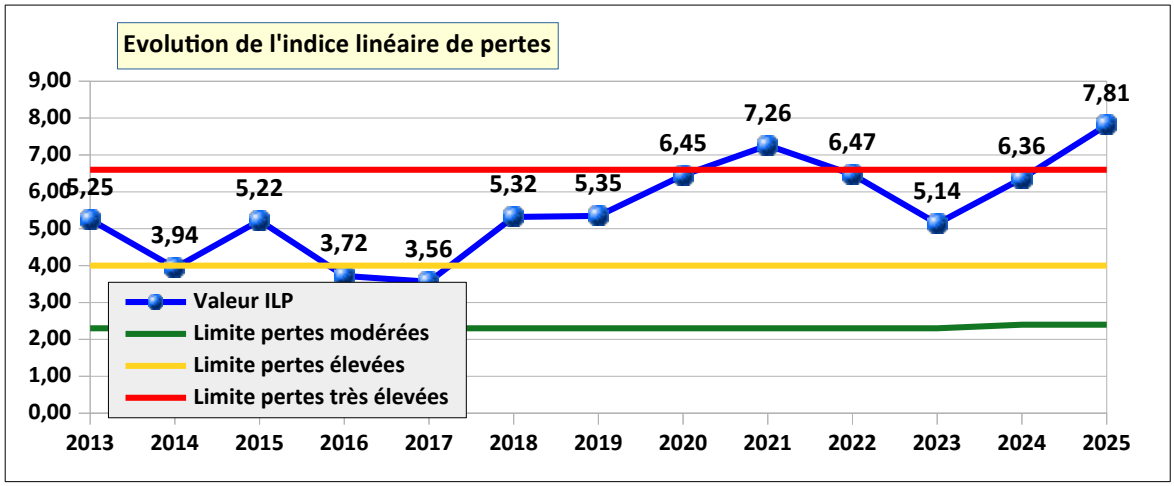

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

Le graphique du SAGE Nappes Profondes a été revu en 2021. Ainsi le Syndicat se classe en zone des pertes très élevées de 2020 à 2022 et redescend en 2023 à la zone des pertes élevées pour revenir en très élevées en 2024 et 2025. L'objectif du prochain contrat est d'arriver à la zone des pertes modérées.

Il est indispensable de mettre en application les données de la sectorisation pour améliorer ces résultats et réduire de manière drastique les fuites.

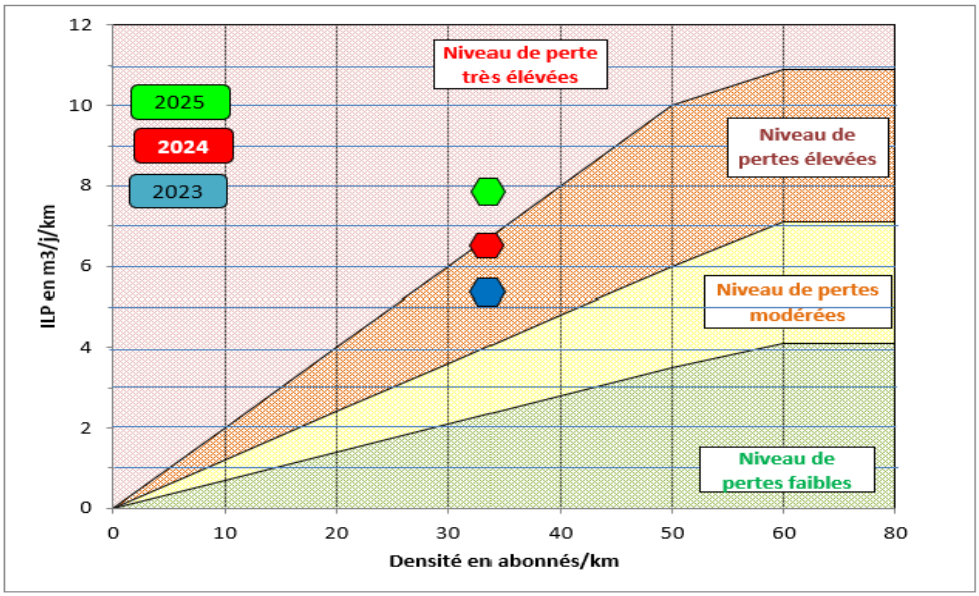

III.2.4 - Indices concernant les abonnés

Des coupures non programmées basses

L'exploitant indique 1 coupure d'eau non programmée, ce qui conduit à un taux d'occurrence des coupures non programmées de **0,29 pour 1 000 abonnés**. Cette valeur est basse car l'exploitant prévient par des SMS ou des mails en masse les abonnés concernés. Elle était de 4,14 avec 14 coupures en 2022.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

On retiendra qu'en 2025, 75 clients ont déposé une réclamation par écrit (courrier ou mail) (108 en 2024), ce qui conduit à **un taux de réclamation de 21,6 pour 1 000** abonnés. Ce taux reste élevé comme les années précédentes (2024, 31,2 ‰ et 2022, 25,7 ‰). Le mode de comptage de SUEZ est différent de celui des autres délégataires. Le nombre total de réclamation est de 406 en tenant compte du téléphone.

Un service avec des réclamations toujours élevées

Les réclamations et contacts portent sur les sujets suivants :

Objet	Gestion contrat	Liées à la facture			Information	Travaux	Qualité eau	Total
		Facturation	Paiement	Dépose index				
Nombre de contact	629	152	381	66	1 455	79	250	3 012
Part des contacts	20,9%	5,0%	12,6%	2,2%	48,3%	2,6%	8,3%	
Dont réclamation	2	137	27	0	0	0	239	405
Part des réclamations	0,5%	33,8%	6,7%				59,0%	

On note une prédominance des contacts pour de simples informations puis pour la gestion du contrat (ouverture/fermeture/mensualisation…). Les réclamations portent essentiellement sur la facturation et la qualité de l'eau.On peut recenser les éléments suivants :

Action	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation en %
Nombre total d'abonnés	3 277	3 332	3 352	3 385	3 463	3 470	0,2%
Nombre de branchements	3 556	3 579	3 606	3 614	3 522	3 541	0,5%
Nombre de compteurs Ø 15	3 400	3 449	3 496	3 598	3 593	3 612	0,5%
Nombre de contacts avec un client	3 052	2 657	2 657	2 446	2 579	3 012	16,8%
Nombre de contacts écrits avec un client	512	571	605	612	474	473	-0,2%
Nombre de visites en agence	8	7	0	0	0	0	
Nombre de réclamations écrites	62	59	86	60	108	75	-30,6%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 615	1 706	1 756	1 836	1 943	2 036	4,8%
Taux d'abonnés mensualisés	49,3%	51,2%	52,4%	54,2%	56,1%	58,7%	4,6%

On remarque que les abonnés privilégient le téléphone pour communiquer avec le délégataire et que les visites en Agence sont rares.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

Pour ce qui est des éléments financiers, le délégataire donne les éléments suivants :

Un taux d'impayés de 3,16 % , qui se dégrade et une augmentation des irrécouvrables

	2022	2023	2024	2025	Variation en %
Créances irrécouvrables	**7 185,95 €**	**12 712,99 €**	**10 807,24 €**	**26 312,15 €**	143,47%
Facturation totale	780 470 €	771 092 €	775 569 €	906 521 €	16,88%
Taux d'irrécouvrables	**0,92 %**	**1,65 %**	**1,39 %**	**2,90 %**	108,30%
Créances à 6 mois	56 066 €	53 079 €	56 253 €	72 422 €	28,74%
Montants des impayés	22 995,15 €	15 595,61 €	19 972,68 €	24 510,26 €	22,72%
Taux d'impayés	***2,95 %***	**2,02 %**	**2,58 %**	**3,16 %**	22,72%

Le taux d'impayés total en 2020-2021 était de 15,5 % en incluant Haux. **Le montant des impayés est de 3,16 % en 2025** (2,02 en 2023 et 2,58 % en 2024)**,** la commune d'Haux ayant réglé sa dette. Ce taux passe au-dessus de la valeur nationale.

Des actions pour les plus démunis

Le montant des créances irrécouvrables reste élevé. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Pas de données en 2023 pour le FSL.

	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers déposés	8		3	4
Montants de l'aide				
Délégataire	261,73 €		167,41 €	0,00 €
Collectivité				
Capian	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Langoiran	460,08 €		0,00 €	460,08 €
Lestiac	180,44 €		50,00 €	180,44 €
Le Tourne	391,81 €		258,09 €	391,81 €
Paillet	107,88 €		393,24 €	107,88 €
Tabanac	69,00 €		0,00 €	69,00 €
Villenave	12,00 €		0,00 €	12,00 €
Total collectivité	**1 221,21 €**	**0,00 €**	**701,33 €**	**1 221,21 €**
Total de l'aide	**1 482,94 €**	**0,00 €**	**868,74 €**	**1 221,21 €**
Volume vendu	324 327	324 327	313 174	311 931
Indicateur P109.0	0,005	0,000	0,003	0,004

Montant versé par collectivité

Nombre d'abonnés (n-1)	3 332	3 322	3 332	3 385
Valeur de la redevance	0,23	0,23	0,23	0,23
Total redevance	766,36 €	764,06 €	766,36 €	778,55 €

Des valeurs en baisse des demandes de dégrèvements

Il est recensé 4 demandes de dégrèvement pour fuites pour 5 343 m³ (18 542 m³ pour 25 dossiers en 2024) pour un montant de 7 495 €. Un de ces dégrèvements représente 4 431 m³.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

Deux factures par an pour le service de l'eau

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Une relève des compteurs en août

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Le changement de délégataire au 1er janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Le Syndicat augmente régulièrement ses tarifs pour maintenir ses possibilités financières :

Une augmentation tous les ans pour permettre de réaliser des travaux

2025	*Prix au 1er janvier 2024*	**Prix au 1er janvier 2025**	*Prix au 1er janvier 2026*	Variation 2025/2026 en %	Variation en valeur
Abonnement	*21,84 €/an*	**25,00 €/an**	27,00 €/an	8,00%	2,00 €/an
Consommation	*0,5400 €/m3*	**0,5780 €/m3**	0,6240 €/m3	7,96%	0,0460 €/m3

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Une augmentation de la part de l'exploitant en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat et de l'avenant n°4 en novembre 2023

Le tarif du nouveau contrat en 2025.

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires dont pour le dernier contrat en 2025.

De 2020 à 2022, l'augmentation contractuelle est de l'ordre de 2,5 % par an. En 2023, l'inflation pousse les augmentations à 3,25 % environ. L'avenant n°3 applicable en novembre 2023 augmentent une première fois les tarifs et au 1er janvier 2024, le coût de l'énergie amène 5 % de plus. En 2025, il s'agit des tarifs du nouveau contrat. En 2026, une très petite augmentation du tarif.

2025	*Prix au 1er janvier 2024*	**Prix au 1er janvier 2025**	*Prix au 1er janvier 2026*	Variation 2024 / 2025	Variation 2025/2026	
Abonnement				En %	En %	En valeur
Ø 15	25,18 €/an	**35,00 €/an**	35,04 €/an	39,00%	0,11%	0,04 €
Consommation						
0 à 60 m3	0,7390 €/m3	**0,9660 €/m3**	0,9670 €/m3	30,72%	0,14%	0,00 €
61 à 100 m3	1,0350 €/m3	**1,2560 €/m3**	1,2570 €/m3	21,35%	0,10%	0,00 €
100 à 120 m³	1,3300 €/m3	**1,2560 €/m3**	1,2570 €/m3	-5,56%	0,08%	0,00 €
> 120 m3	1,3300 €/m3	**2,3180 €/m3**	2,3200 €/m3	74,29%	0,15%	0,00 €

En 2025, le nouveau contrat modifie la seconde tranche de facturation en faisant passer la limite de 100 à 120 m³.

IV.1.4 - La TVA

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA. Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5%**.

IV.1.5 - Les redevances Agence de l'Eau

L'année 2025 marque une évolution importante des redevances de l'Agence de l'Eau avec la création d'une **Redevance performance** qui est facturée à la collectivité par l'Agence de l'Eau. Ainsi, à partir du 1er janvier 2025, le délégataire perçoit cette redevance performance auprès des abonnés selon le montant fixé en 2024 par la collectivité et reverse en 2026 les sommes collectées à la Collectivité. L'agence de l'Eau facture en 2026 la collectivité sur les bases des volumes vendus en 2024.

Le calcul de cette redevance est complexe car elle dépend de nombreux paramètres comme le rendement brut, l'indice linéaire de consommation, la connaissance des réseaux, la mise en place d'une programmation des travaux, …

Pour 2025, le Syndicat a délibéré en fixant la redevance à **0,070 €/m³** et en 2026 à **0,112 €/m³.** Pour 2027, l'estimation donnée en annexe conduit à maintenir un tarif de 0,110 €/m³ en raison des mauvais résultat sur le rendement.

Des redevances de l'Agence de l'Eau qui se transforment

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité

La "**taxe de lutte contre la pollution**" d'une valeur de 0,33 €/m³ en 2024 est supprimée en 2025. Cependant, une nouvelle redevance "Redevance sur la consommation d'eau potable" d'un montant de 0,32 €/m³ se met en place en 2025 pour financer la protection des ressources.

En résumé :

2025	*Prix au 1er janvier 2024*	***Prix au 1er janvier 2025***	*Prix au 1er janvier 2026*	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	**0,1500 €/m3**	0,1500 €/m3	0,1500 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3
Lutte pollution	**0,3300 €/m3**				
Consommation		0,3200 €/m3	0,3200 €/m3		0,0000 €/m3
Performance		0,0700 €/m3	0,1120 €/m3		0,0420 €/m3
TOTAL	**0,4800 €/m3**	**0,5400 €/m3**	**0,5820 €/m3**	7,78%	0,0420 €/m3

On constate donc avec la réforme une hausse des redevances de l'Agence de l'Eau.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

IV.1.6 - Récapitulatif – Données au 1er janvier de l'année

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante (nota : les valeurs ne sont données que pour un compteur de 15 mm et une consommation de 120 m³/an) :

Pour 2024, les tarifs subissent les augmentations cumulées de la part syndicale, de l'avenant n°4 et de l'augmentation contractuelle du délégataire et enfin de la redevance de l'Agence

On arrive ainsi à une facture pour 120 m³ de 297,26 € TTC, soit 2,48 €/m³

En 2025, il s'agit des tarifs du nouveau contrat et de la réforme des Agences

Le total est de 345,49 € TTC soit 2,87 €/m³

En 2026, une augmentation de 13,5 € pour un montant de 358,91 € et un tarif de 2,99 €/m³ TTC

L'évolution du montant TTC d'une facture de 120 m³ est donc le suivant :

2025	Année 2024	**Année 2025**	Année 2026	Variation en % 2025/2024	Variation en % 2025/2026
Part collectivité					
Abonnement	21,84 €/an	**25,00 €/an**	**27,00 €/an**	14,47%	8,00%
Consommation	0,5400 €/m3	**0,5780 €/m3**	**0,6240 €/m3**	7,04%	7,96%
Part exploitant					
Abonnement	**25,18 €/an**	**35,00 €/an**	**35,04 €/an**	39,00%	0,11%
Consommation					
0 à 60 m³	**0,739 €/m3**	**0,966 €/m3**	**0,967 €/m3**	30,72%	0,10%
60 à 120 m³	**1,035 €/m3**	**1,256 €/m3**	**1,257 €/m3**	21,35%	0,08%
> 120 m³	**1,330 €/m3**	**2,318 €/m3**	**2,320 €/m3**	74,29%	0,09%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Performance	0,0000 €/m3	0,0700 €/m3	**0,1120 €/m3**		60,00%
Autres	0,4800 €/m3	0,4700 €/m3	**0,4700 €/m3**	-2,08%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m3/an (Année 2026)

	Prix janvier 2025	**Prix janvier 2026**	Variation en %	Montant en €
Part collectivité				
Abonnement	25,00 €	**27,00 €**	/	2,00 €
Consommation	69,36 €	**74,88 €**	7,96%	5,52 €
Part exploitant				
Abonnement	35,00 €	**35,04 €**	0,11%	0,04 €
Consommation	133,32 €	**133,44 €**	0,09%	0,12 €
Sous total hors taxes	***262,68 €***	***270,36 €***	**2,92%**	***7,68 €***
Taxes et redevances				
Redevance Performance	8,40 €	**13,44 €**	60,00%	5,04 €
Redevance Pollution	56,40 €	**56,40 €**	0,00%	0,00 €
Sous total redevances	*64,80 €*	***69,84 €***	7,78%	5,04 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	327,48 €	**340,20 €**	3,88%	12,72 €
TVA à 5,5%	18,01 €	**18,71 €**	3,88%	0,70 €
TOTAL TTC	**345,49 €**	**358,91 €**	3,88%	13,42 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m3/an est de 2,99 €/m3 TTC (2,84 €/m3 HT), soit un total TTC de 358,91 €/an (Année 2026)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 22,9 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

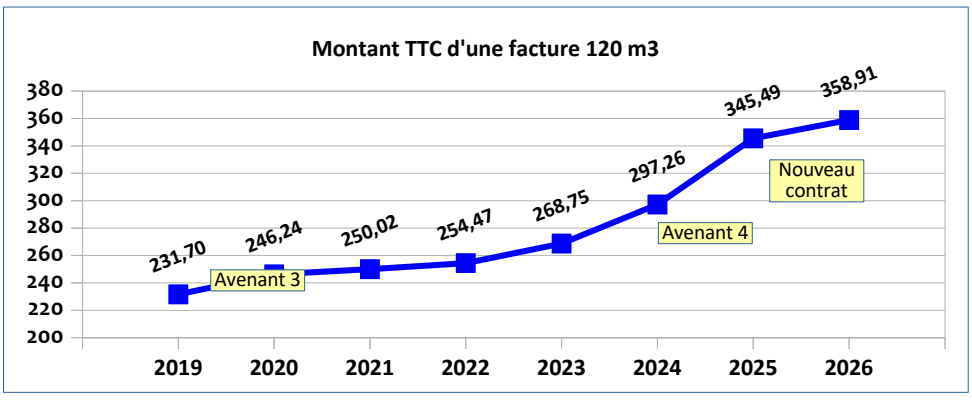

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

On constate ainsi l'incidence importante des avenants qui sont [illegible] l'évolution du service, dont de nouvelles installations puis l'impact du nouveau contrat.

Composant d'une facture de 120 m³/an

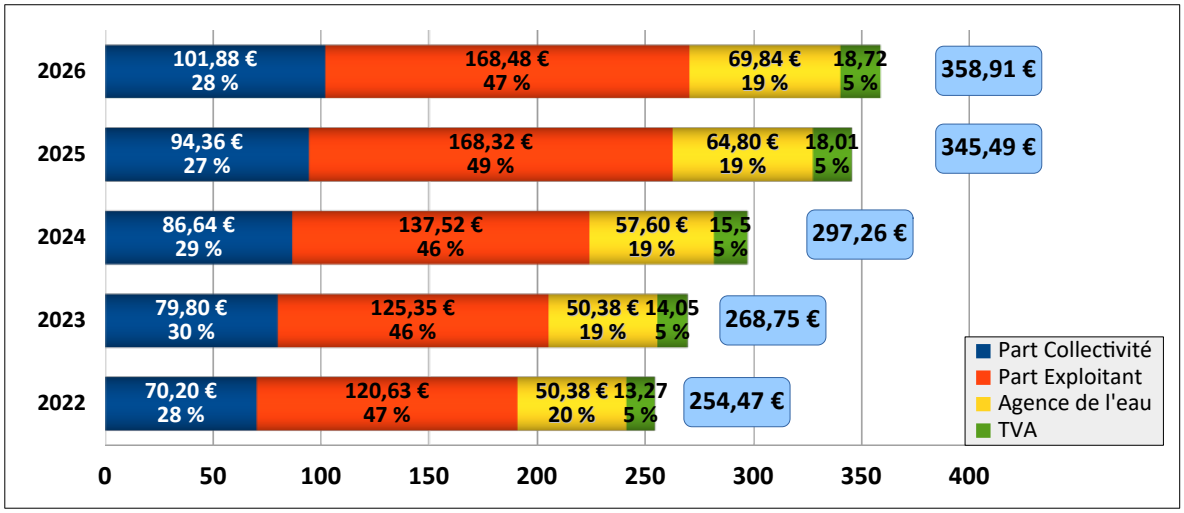

Par rapport aux données 2025, le prix de 120 m³ d'eau potable, soit 2,87 €/m³, classe le SIAEPA de Langoiran en 63ème position sur 76 services, 54 centimes au-dessus de la moyenne en Gironde. En 2026, le classement est estimé à la 67ème place.

Un tarif au dessus de la moyenne départementale

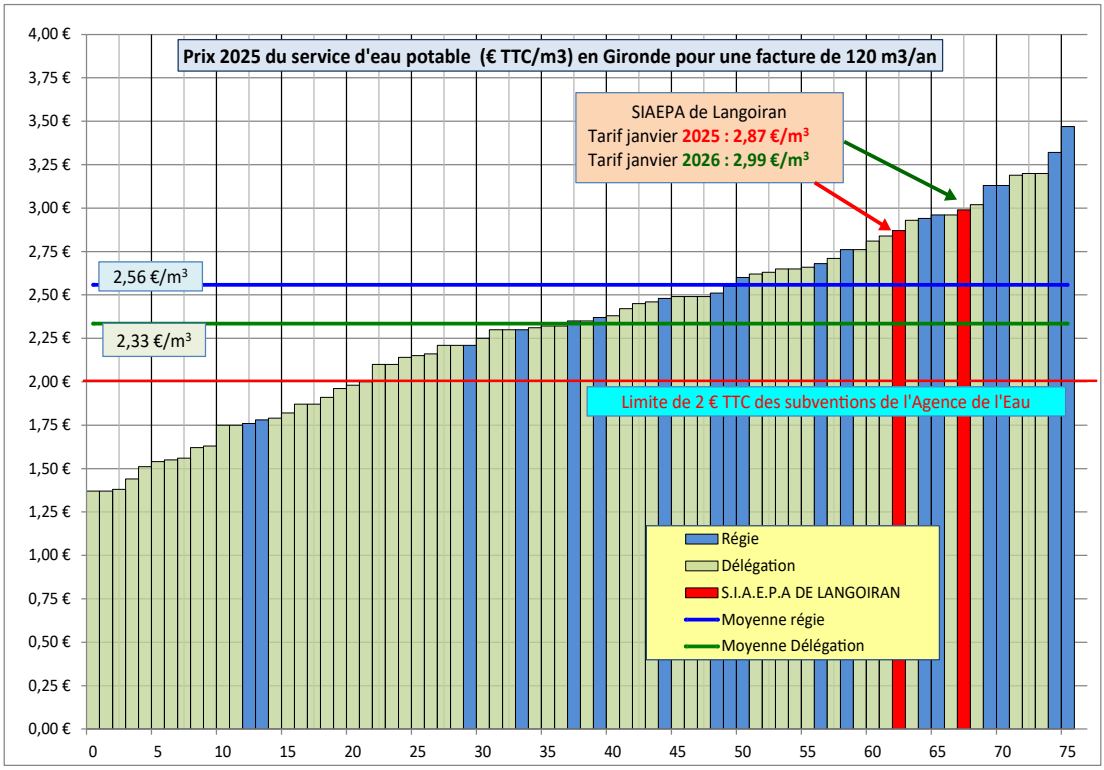

IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2024 du service d'eau potable peuvent être estimées dans le tableau suivant (montant hors impayés) :

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

Une recettes de la collectivités indiquée au CARE qui est anormalement basse

2025	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	3 470		
Volume vendu	306 588 m3		
Prix abonnement	25,00 €/an	35,00 €/an	
Prix au m3	0,5780 €/m3	1,1110 €/m3	
Recettes théoriques			TOTAL
Part fixe	86 750,00 €	121 450,00 €	208 200,00 €
Consommation	177 207,86 €	340 619,27 €	517 827,13 €
Total théorique	**263 957,86 €**	**462 069,27 €**	**726 027,13 €**
CARE 2025	**185 530,00 €**	**495 860,00 €**	**681 390,00 €**
Rappel CARE 2024	**222 470,00 €**	**402 384,00 €**	624 854,00 €
Différence	-36 940,00 €	93 476,00 €	56 536,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au CFU qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

On constate une très forte différence entre la valeur théorique et la valeur indiquée au CARE depuis 2022 à 2024. Il n'est pas possible d'avoir une baisse des recettes du Syndicat dans de telles proportions.

La valeur indiquée est très éloignée du compte 70 du CFU avec 248 914 €.

Les données 2025 fournies avec le RAD sont incomplètes.

IV.2.2 - Compte financier unique

Conformément au CFU voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

Un compte administratif correctement équilibré avec une augmentation des réserves

2025		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2025	Dépenses	206 874,71 €	502 279,15 €	709 153,86 €
	Recettes	290 731,50 €	472 261,77 €	762 993,27 €
	Balance	83 856,79 €	-30 017,38 €	53 839,41 €
Report exercice 2024		436 238,20 €	11 146,13 €	447 384,33 €
Résultat cumulé au 31/12/2025		520 094,99 €	-18 871,25 €	501 223,74 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			0,00 €	0,00 €
Clôture exercice 2025		520 094,99 €	-18 871,25 €	501 223,74 €

On note un compte administratif équilibré, sans beaucoup de marge.

IV.2.3 - Évolution de la dette

Un service dont la dette par abonné devient peu élevée et qui diminue progressivement

En fonction des éléments du compte administratif 2024, on obtient les données suivantes :

Année	**2024**	**2025**	Variation
Encours de la dette	**450 416,28 €**	**362 565,07 €**	-87 851,21 €
Remboursement annuel	**96 867,87 €**	**116 086,51 €**	19 218,64 €
dont capital	**85 465,98 €**	**87 851,21 €**	2 385,23 €
dont intérêts	**11 401,89 €**	**28 235,30 €**	16 833,41 €
Nombre d'abonnés	**3 463**	**3 463**	0
Dette par abonnés	**130,07 €**	**104,70 €**	-25,37 €
Remboursement annuel par abonné	**27,97 €**	**33,52 €**	5,55 €

Une diminution sensible de la charge à partir de 2022

Depuis des années, le Syndicat fait un ou deux emprunts par an. Ainsi un nouvel emprunt de 126 089 € a été réalisé en 2026 pour une durée de 20 ans

Chaque année entre 2020 et 2031 voit la fin d'un ou plusieurs emprunts. On a donc une diminution de la charge avec une baisse de près de 40 000 € en 2022, puis de plus de 75 000 € entre 2025 et 2029 et enfin avec un plateau entre 2032 et 2038, puis entre 2040 et 2046. L'ensemble des emprunts en cours sera remboursé en 2046.

La durée (théorique) d'extinction de la dette n'est que de 1,9 ans.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

Les augmentations du prix de l'eau sont donc cohérents avec les charges financières du Syndicat.
Le Syndicat va dégager de la marge pour faire des emprunts en vue de travaux.

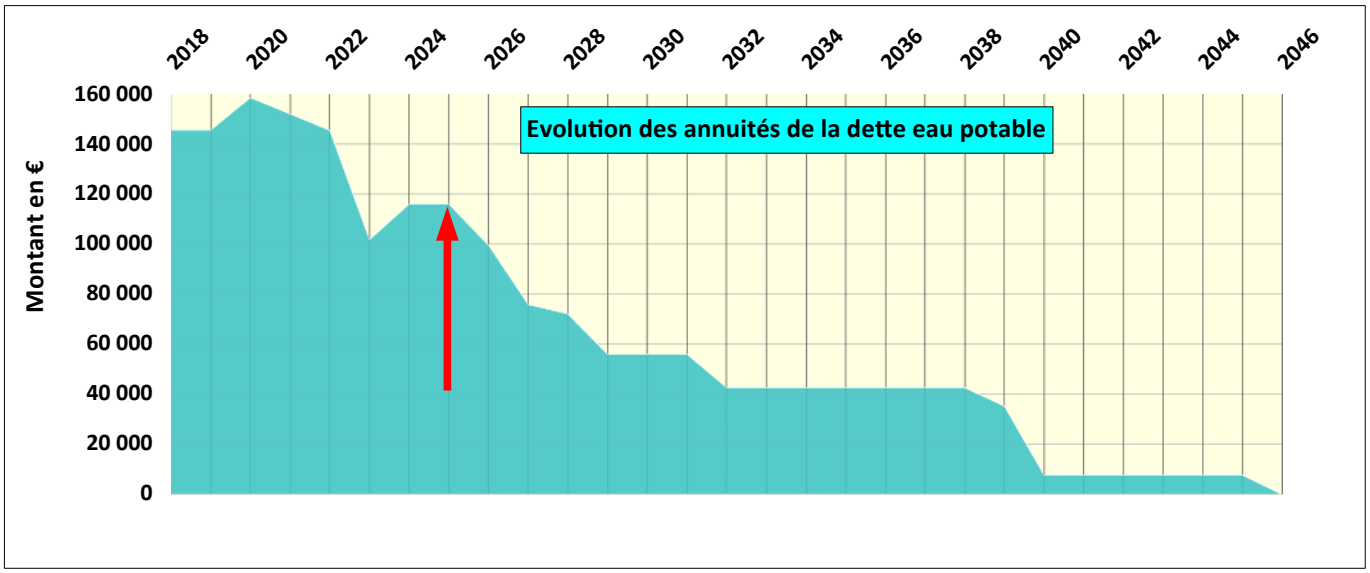

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2025		
										Capital	Intérêts	Annuité
E19	2013	C. Mission	CA	15 ans	4,01%	3	2028	167 000,00 €	41 703,52 €	12 843,34 €	3 388,44 €	16 231,78 €
E25	2016		CA	15 ans	2,12%	6	2031	68 000,00 €	29 636,91 €	4 590,73 €	2 236,20 €	6 826,93 €
E17	2012	Paillet	CA	14 ans	3,90%	1	2026	124 079,52 €	11 230,97 €	10 809,49 €	438,01 €	11 247,50 €
E27	2018		CE	20 ans	1,90%	13	2038	52 500,00 €	36 324,84 €	2 443,24 €	5 012,95 €	7 456,19 €
E22	2016	Bcht Plombs	CE	10 ans	3,44%	1	2026	126 000,00 €	12 456,52 €	12 042,19 €	428,43 €	12 470,62 €
E26	2016		CE	15 ans	1,56%	6	2031	70 000,00 €	29 733,28 €	4 692,57 €	1 644,37 €	6 336,94 €
E11	2007	Tricard	CE	20 ans	4,07%	2	2027	50 000,00 €	7 025,04 €	3 280,61 €	492,64 €	3 773,25 €
1	2005	Chat. Eau	CLF	20 ans	3,54%	0	2025	114 800,00 €	0,00 €	7 606,54 €	0,00 €	7 606,54 €
2	2005	Interco.	CLF	20 ans	3,46%	0	2025	63 767,00 €	0,00 €	4 207,44 €	0,00 €	4 207,44 €
3	2015		CM	10 ans	1,63%	0	2025	35 750,00 €	0,00 €	3 840,64 €	0,00 €	3 840,64 €
4	2015		CM	10 ans	1,63%	0	2025	80 000,00 €	0,00 €	8 594,46 €	0,00 €	8 594,46 €
E29	2019		CM	20 ans	0,98%	14	2039	270 000,00 €	194 454,00 €	12 899,96 €	14 594,26 €	27 494,22 €
E30	2026	Renov rés		20 ans	3,87%	21	2046					
TOTAL GÉNÉRAL								**1 221 896,52 €**	**362 565,08 €**	**87 851,21 €**	**28 235,30 €**	**116 086,51 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2024	**2025**		*Valeur ONEMA*
P101.1	Conformité microbiologique	%	**100**	**100**	≈	*98*
P102.1	Conformité physico-chimique	%	**100**	**100**	≈	*98*
P103.2	Connaissance patrimoniale	X/120	**105**	**105**	≈	*105*
P104.3	Rendement du réseau	%	**60,2**	**56,9**	– –	*79,2*
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m^3/km/j	**6,64**	**8,13**	– –	*3,4*
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	**6,36**	**7,81**	– –	*3,0*
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	**0,31**	**0,33**	≈	*0,61*
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	**80**	**80**	≈	*79*
P109.0	Montant abandon de créance	€/m^3	**0,01**	**0,004**	≈	*0,007*
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	**X**	**0,29**	– –	*2,5*
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	**100**	**100**	≈	*/*
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	**1,9**	**1,9**	+	*3,4*
P154.0	Taux d'impayés	%	**2,58**	**3,16**	– –	*2,2*
P155.1	Taux de réclamations	%	**31,2**	**21,6**	/	*2,9*
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	**7 073**	**7 074**	/	*/*
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m^3 (année n+1)	€/an	**2,87**	**2,99**	– –	*2,50*
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	**1**	**1**	≈	*/*
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	**100**	**100**	≈	*/*

Les valeurs de l'ONEMA sont issues des statistiques disponibles PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- **Une bonne qualité de l'eau 100 % conforme sur les aspects bactériologiques physico-chimique avec les travaux sur la station de Paillet**
- **Une bonne connaissance du réseau mais des imprécisions dans le SIG**
- **Le rendement et les indices linéaires se dégrade fortement en restant très loin des valeurs moyennes.**
- **Le rendement se situe en-dessous du seuil réglementaire, ce qui entraîne une augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau l'Agence de l'Eau ;**
- **Des indices linéaires mauvais conduisant à un classement en pertes très élevées**
- Un taux d'interruption non programmé qui est bas malgré le nombre de fuites réparées
- **Une stagnation du taux de renouvellement des conduites**
- **Un taux de réclamation qui se maintient à des niveaux élevés ;**
- **Des taux d'impayés qui se dégrade**
- **Un indice d'avancement de la sectorisation qui est bon**

On ne peut que constater que la qualité du service n'est pas encore optimale et qu'elle a tendance à se dégrader

Il est impératif de réussir à diminuer les fuites et remonter le rendement. Les engagements du délégataire sur le nouveau contrat ne sont pas atteints et il faut qu'il mette en œuvre ce qui est prévu.

Pour l'aspect financier, le Syndicat se classe au dessus de la moyenne des tarifs en Gironde et s'éloigne des tarifs nationaux.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

VI - ANNEXE 1 : FICHE DE SYNTHÈSE DE L'ARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : LANGOIRAN

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par le captage : "BOURG". L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau fait l'objet de traitements de déferrisation et de désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 5508 personnes sur 5 communes (CAPIAN, LANGOIRAN, LESTIAC-SUR-GARONNE, TABANAC, TOURNE (LE)). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE — Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB — Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **13/06/2026**

UDI **033000459**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,984 mg/L**
Valeur maxi : **1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **226**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,1 mg/L**
Valeur maxi : **1,1 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **31,6 °f**
Valeur maxi : **33,8 °f**

FER — Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **26,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **180 microgramme/L**

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : PAILLET

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par le captage : "LASSERRE". L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau fait l'objet d'un traitement de déferrisation et de désinfection par chlore gazeux.

Votre réseau alimente de façon permanente 1192 personnes sur la commune de PAILLET. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE — Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB — Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **12/06/2026**

UDI **033000412**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,15 mg/L**
Valeur maxi : **1,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **230**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,3 mg/L**
Valeur maxi : **1,3 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **35,9 °f**
Valeur maxi : **37,3 °f**

FER — Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **14,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **43 microgramme/L**

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : VILLENAVE-DE-RIONS

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par le captage : "CHÂTEAU D'EAU". L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau fait l'objet de traitements de déferrisation et de désinfection par chlore gazeux .

Votre réseau alimente de façon permanente 373 personnes sur la commune de VILLENAVE-DE-RIONS. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE — Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB — Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **12/06/2026**

UDI **033000430**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,31 mg/L**
Valeur maxi : **0,34 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **213**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2023**

FLUOR — A — Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,31 mg/L**
Valeur maxi : **0,31 mg/L**
Année prise en compte : **2023**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **35,4 °f**
Valeur maxi : **36,6 °f**

FER — Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **15 microgramme/L**
Valeur maxi : **29 microgramme/L**

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

VII - ANNEXE 2 : FICHE DE CALCUL DES INDICATEURS

FICHE DE SYNTHESE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
Service : **Eau potable** Exercice : **2025**
Nombre d'abonnés : **3 470** dont domestiques : **3 273** (3463 abonnés en 2024)
Population : **7 074** Ration ab/hab : 2,15

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Qualité des eaux distribuées

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	24	24	100%	4	4	100%
ARS	**47**	**47**	**100%**	**31**	**31**	**100,0%**
TOTAL	71	71	100%	35	35	100,0%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : Néant
Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : température (1) et fer (2)
Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2024 : 100 %)
Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 % (rappel 2024 : 100 %)
L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0% (cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

	Points	Réponse		Total
		Oui	Non	
A - Plan des réseaux				
Existance d'un plan complet des réseaux et autosurveillance	10	X		10
Plan mis à jour annuellement	5	X		5
B - Inventaire des réseaux (si A = 15)		**TOTAL A**		**15**
Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour	10	X		10
Matériaux et diamètre connus (% de connus)	0 à 5	100%		5
Date de pose (% linéaire connu)	0 à 15	100%		15
C - Compléments		**TOTAL A+B**		**45**
Localisation des ouvrages annexes	10	X		10
Mise à jour inventaire équipements électromécanique	10	X		10
Localisation des branchements	10		X	
Précision sur compteur des branchements	10	X		10
Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux	10	X		10
Documents sur autres interventions : purge, renouvellement	10	X		10
Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	X		10
Existence d'une modélisation du réseau	5		X	
			TOTAL	**105**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 105 sur 120
L'indice de l'année 2024 était de : 105 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices
0% : aucune action
20% : Etudes en cours
40% : Avis de l'hydrogéologue
50% : Dossier déposé en Préfecture
60% : Arrêté préfectoral
80% : Servitude et travaux terminés
100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eo. Moy.	558 368 m3/an	1370	80%
Paillet	Forage	08285X0012	Eo. Moy.	140 775 m3/an	199	80%
Villeneuve	Forage	08285X0037	Eo. Sup. Moy.	19 485 m3/an	178	80%

	2025	*2024*
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	**80,0%**	*80,0%*

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

4 - Rendement du réseau de distribution

		2025		2024	
Volume annuel prélevé (année civile):		718 628	m³/an	*651 990*	*10,2%*
Volume pour usage des stations :		21 793	m³/an	*22 707*	*-4,0%*
Volume annuel produit (année civile) :		**696 835**	m³/an	*629 283*	*10,7%*
Volume annuel produit (relève) :		**694 759**	m³/an	*612 602*	*13,4%*
Volume annuel acheté :	*1 539*	2 981	m³/an	*752*	
Volume annuel exporté :	*74 085*	73 172	m³/an	*50 250*	*45,6%*
Total volume mis en distribution (relève):		**624 568**	**m³/an**	*563 104*	*10,9%*
Total volume sur année civile :		**624 289**	m³/an	*574 461*	*8,7%*
Volume comptabilisé sur relève :		311 931	m³/an	*308 163*	*1,2%*
Volume comptabilisé sur 12 mois :		311 380	m³/an	*313 174*	*-0,6%*
Volume consommé non compté :		5 011	m³/an	*5 066*	*-1,1%*
Volume consommé pour le service :		6 994	m³/an	*5 498*	*27,2%*
Volume consommé autorisé sur relève :		**323 936**	**m³/an**	*318 727*	*1,6%*
Total volume consommé autorisé 365 j :		**323 385**	**m³/an**	*323 738*	*-0,1%*
Volume facturés (après régularisation des dégrèvements) :		306 588	m³/an	*289 621*	*5,9%*
Pertes sur relève :		**300 632 m3**		*244 377*	*23,0%*
Pertes sur année :		300 904 m3		*250 723*	
Remise de fuites :		5 343 m3		*18 542*	*-71,2%*

	2025	*2024*
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	**49,9%**	*54,7%*
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	**62,5%**	*64,5%*
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	**56,9%**	*60,2%*
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012 Valeur : 67,0%	**Non**	*Non*

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau : 105,40 km — Densité abonnés : 33
Volume journalier non compté : 856,5 m³/jour — soit : 312 637 m³/an
Volume journalier de perte : 823,6 m³/jour — soit : 300 632 m³/an

	2025	2024	2023	2022	2021	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	**0,790**	**0,000**	0,968	0,000	0,000	1,758
Nombre de kilomètre renforcé :	**0,000**	**0,000**	0,000	0,000	0,000	0,000
Total	**0,790**	**0,000**	0,968	0,000	0,000	1,758

	2025	*2024*
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	**8,13**	*6,64*
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	**7,81**	*6,36*
Indice linéaire des consommation = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	**10,19**	*9,48*
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	**0,33%**	*0,31%*

Nota : Les indices linéaires sont en m³ /km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

			2024
Nombre d'abonnés :	**3 470**	abonnés	*3 463*
Nombre de branchements :	**3 606**	branchements	*3 606*
Nombre de réclamation :	**75**	réclamations	*108*
Nombre de remise en eau :		ouverture	
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	**1**	jours	*1*
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	**0**	Non respect	*0*
Nombre de coupure d'eau non programmée :	**1**		*0*

	2025	*2024*
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	**21,6**	*31,2*
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	**0,29**	*0,00*
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	**100,0%**	*100,0%*

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	3 470	Consommation :	0,5780 €/m3
Montant abonnement :	25,00 €/an	Volume vendu :	285 568 m3

Recettes 2025		Dépenses 2025	
Vente d'eau :	248 914,54 €	Frais généraux :	38 742,44 €
Produits financiers :	0,00 €	Charge du personnel :	21 035,47 €
Subventions d'exploitation :	1 929,00 €	Intérêts de la dette :	10 532,62 €
Recettes d'investissement :	346 089,00 €	Capital de la dette :	89 115,32 €
Report année 2024 :	447 384,33 €	Immobilisation :	393 331,14 €
Divers :	20 055,27 €	Divers :	10 391,41 €
TOTAL Recettes :	**1 064 372,14 €**	**TOTAL Dépenses :**	**563 148,40 €**

Bilan : 501 223,74 € — **Reste à réaliser : 0,00 €**

Clôture 2025 : 501 223,74 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2025	2024	Variation en valeur	Variation en %
Encours de la dette	450 416,28 €	450 416,28 €	0,00 €	0,0%
Recettes totales	616 987,81 €	503 875,02 €	113 112,79 €	22,4%
Dépenses totales	563 148,40 €	219 079,45 €	344 068,95 €	157,1%
Capital remboursé	89 115,32 €	85 465,98 €	3 649,34 €	4,3%
Amortissements	126 172,77 €	118 971,00 €	7 201,77 €	6,1%

Montant des factures impayées :	24 510,26 €	*n-1*	*775 569 €*	*2024*
Montant des abandons de créances :	1 221,21 €	4 dossiers	311 380 m3	*176,59 €*
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	5 343 m3	4 dossiers		*18 542 m3*

	2025	*2024*
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	**190 197 €**	*238 183 €*
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	**2,4 ans**	*1,9 ans*
Taux d'impayés	**3,16%**	*2,6%*

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

Code fiche	Intitulé		Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service			
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2,15 habitant / abonné	**7 074**
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)		**2,99 €/m3**
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement		**1 jours**
B - Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie		**100,0%**
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques		**100,0%**
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau		**105 sur 120**
P104.3	Rendement du réseau de distribution		**56,9%**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés		**8,13 m3/km/jour**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau		**7,81 m3/km/jour**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

Code fiche	Intitulé		Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux		**0,33%**
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		**80,0%**
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	**n = 4**	**0,004 €/m3**
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service		**0,29 u/1 000 abo**
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements		**100,0%**
P153.2	Durée d'extinction de la dette		**2,4 ans**
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente		**3,16%**
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)		**21,61**
C - Indicateurs CLE Gironde			
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation		**100%**

NC : Non calculé car données indisponibles : obligatoire si CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007

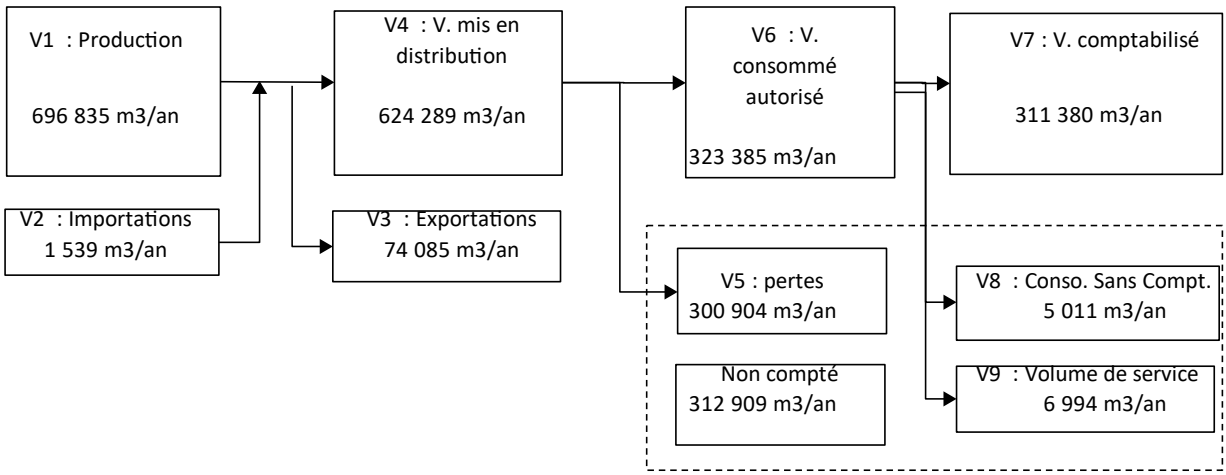

D - Calcul de la redevance équivalente eau potable - Agence de l'Eau

Abonnés	3 470	Plan	1	Rendement primaire	**49,69**	
Linéaire	105 km	% matériaux	100%	ILC	**8,09**	
Densité abonnés	32,92	Point matériaux	1	***Coeff. rendement***	***-0,466***	*(de 0 à 0,55)*
Volume produit	696 835	% date	100%	ILVNC	**8,19**	
Volume acheté	2 981	Point date	1	***Coeff. performance***	***0,000***	*(de 0 à 0,55)*
Volume exporté	73 172	SIG	1	**Coeff. Perf. Retenu**	**0,000**	(de 0 à 0,55)
Volume vendu	311 380	Programme	1	**Coeff. Gestion**	**0,250**	(de 0 à 0,25)
Non compté	315 264	Base Agence	**0,140 €/m3**	**Coefficient modulation**	**0,750**	(de 0,2 à 1)

Redevance Agence base 2027 :	**0,110 €/m3**	**Facture Agence base 2027 :**	**34 252 €**
Facture Agence 2026 :		**Montant redevance récupérée 2025 :**	
Différence à récupérer :	**0 €**	**0,000 €/m3**	**(Nota :** correction non calculable pour 2026)

Taux redevance 2027 :	**0,110 €/m3**	**Montant facture 120 m3**	**13,20 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

VIII - ANNEXE 3 : DONNÉES DE L'AGENCE DE L'EAU



D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 3475 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

- **0,05 €** de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés
- **1,95 €** de redevance de pollution payé par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées
- **63,10 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
- **9,50 €** de redevance de pollution diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et biocides sur le prix des produits
- **100 €** de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2025
- **1,60 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
- **1,70 €** de redevance de prélèvement payé par les irrigants
- **9,00 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques
- **13,10 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

- **8,55 €** aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors industrie et agriculture)
- **10,35 €** pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances des milieux aquatiques, réduction, information et conservation)
- **35,80 €** aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie
- **15,90 €** aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion quantitative de l'eau dans l'agriculture
- **100 €** d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2025
- **4,20 €** aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
- **5,10 €** aux acteurs économiques pour des actions de dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource
- **20,10 €** principalement aux collectivités pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques (les sujets sur les cours d'eau, renaturation, continuité écologique, et des zones humides)

2 \ NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances
L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont 2,38€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/les **maire ou à la/au président·e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. L'RPQS décrit notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président·e de l'établissement public de coopération intercommunale l'adresse au préfet de département. Il doit également être mis à la disposition du public dans les conditions fixées par le règlement européen sur la transparence des données en matière d'environnement. **RPQS = des réponses à vos questions** (https://www.service.eaufrance.fr/glossaire/questions/rpqs-reponses

Édition avril 2026

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Syndicat de Langoiran

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 033-200080687-20261020-RPQS_EAU2026-AI

S²LO Exercice 2025

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.

KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **926**	HECTARES DE ZONES HUMIDES ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE POUR ACQUISITION OU RESTAURATION **1 903**	NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES AIDÉS **108**	NOMBRES D'OUVRAGES AIDÉS POUR ÊTRE RENDUS FRANCHISSABLES **77**
POURCENTAGE DU BASSIN COUVERT PAR UN INVENTAIRE DE ZONES HUMIDES **66**	CONTRATS EAU ET CLIMAT EN COURS D'ÉLABORATION OU VALIDÉS **10**	CAPTAGES DÉGRADÉS COUVERTS PAR UN PLAN D'ACTIONS **86**	POURCENTAGE DU BASSIN COUVERT PAR DES SAGE **75**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication…
Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires
À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.



Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique
Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.
Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.
Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtiers du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).

LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformeredevances

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Féretra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains





Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2026 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, istockphoto & Jean-Louis Aubert

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur www.eau-grandsudouest.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES AGENCES DE L'EAU